



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الصناعة



Ministère de l'industrie

Séminaire économique sur le marché algérien

Projets en attente en matière de partenariat : appels d'offres, partenariat, transfert de technologie...

Bruxelles, 26 janvier 2023

M. BOUDJEMIA KARIM

Plan

1-L'attrait du marché algérien

2-Le secteur de l'industrie en Algérie

3-Principales réformes

4-Le partenariat industriel : notions et cadre juridique

5-Le partenariat dans le secteur public marchand industriel
(constats, opportunités,,,))

6-Conclusion

1-L'attrait du marché algérien

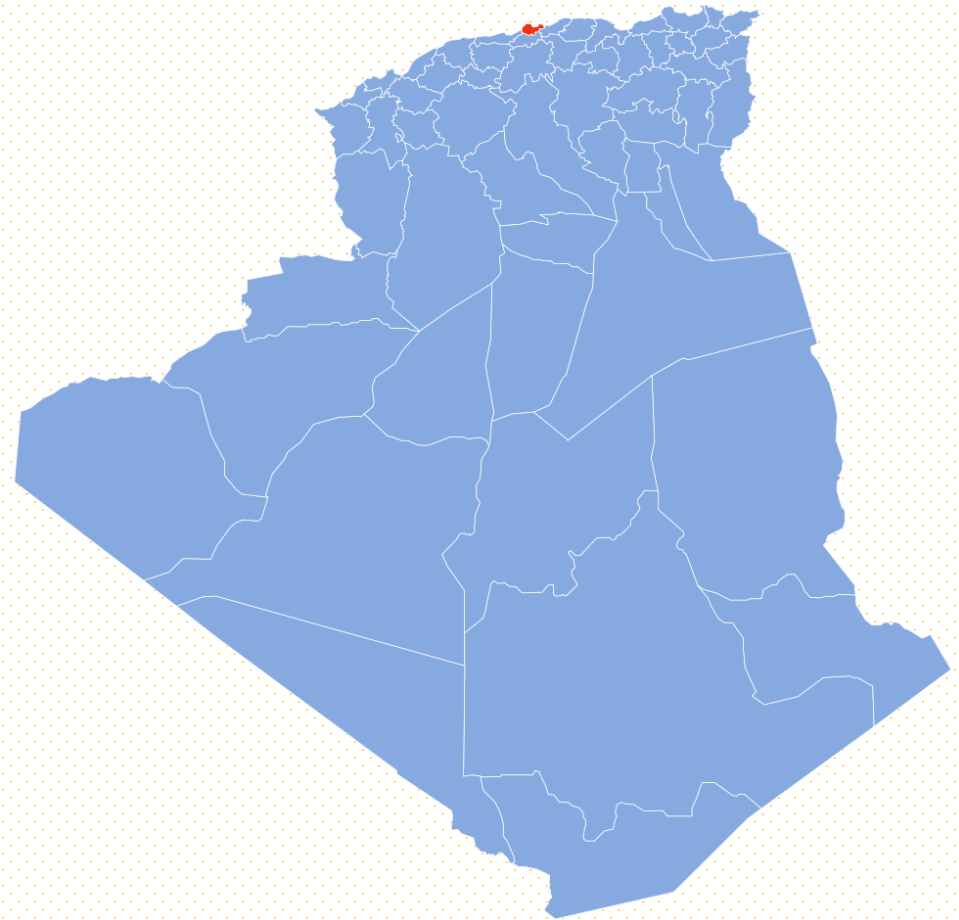
Un environnement de l'investissement propice : stabilité juridique, garanties pour les investisseurs,,,

Proximité et meilleur emplacement géographique

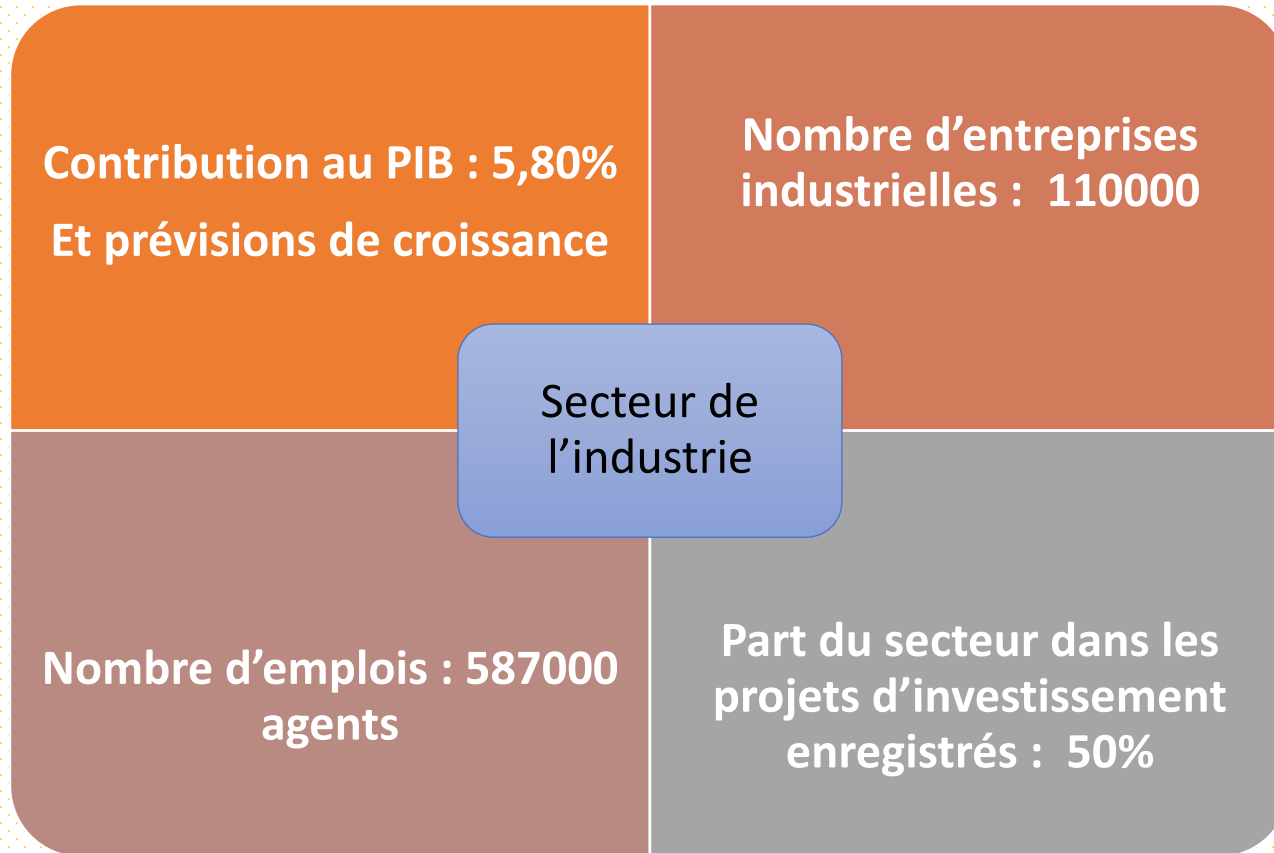
important réseau d'infrastructures (ports, aéroports, autoroutes, voies ferrées...)

Avantages comparatifs des facteurs de production (coût de l'énergie, coût de la main d'œuvre...)

Adhésion aux espaces géoéconomiques (UE, GZALE, ZLECAF...)



2-Le secteur de l'industrie en Algérie



Le secteur industriel est le moteur de la relance et la diversification économique avec les secteurs de l'agriculture et la tourisme

2-Le secteur de l'industrie en Algérie

Les axes stratégiques du plan d'action du secteur de l'industrie sont :

- ❑ la relance de l'investissement productif et l'amélioration du climat des affaires ;
- ❑ la densification et la mise à niveau du tissu de la PME et PMI;
- ❑ le développement des filières industrielles, notamment celles identifiées comme **prioritaires** ;
- ❑ le développement de l'infrastructure nationale qualité ;
- ❑ la redynamisation du rôle du secteur public industriel.

3-Principales réformes

Amélioration du climat des affaires

- Simplification des procédures administratives
- Accès au foncier et amélioration de l'offre foncière,

Nouvelle approche en matière d'investissement

- Révision du Code de l'investissement
- nouvelle agence de promotion de l'investissement (AAPI)
- Guichet unique dédié aux grands projets d'investissements

Règle 49/51

- Consacrée exclusivement aux activités stratégiques et achat revente. *Ainsi, à l'exception de activités stratégiques, toute autre activité de production de biens et services, est ouverte à l'investissement étranger sans obligation d'association avec une partie locale.*

Le réaménagement du droit de préemption

- Limitation du droit de préemption exclusivement aux activités stratégiques

Améliorer l'attractivité
à l'investissement

4-Le partenariat industriel : notions et cadre juridique

Association entre deux ou plusieurs entités qui décident de coopérer en vue de réaliser un objectif commun (principe GAGNANT-GAGNANT) permettant de bénéficier de la synergie de ces entités associées

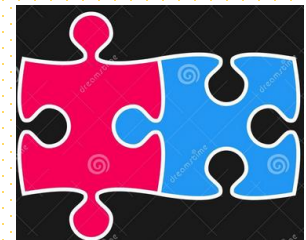
Il est considéré comme :

- un moyen de restructuration et de modernisation de l'appareil de production industriel national;
- et une opportunité développer les activités industrielles et la création de la richesse

Les formes possibles du partenariat :

- Coentreprise (joint venture),
- Ouverture du capital,
- Coproduction,
- Licence et
- Franchise.

Partenariat
Partenariat



4-Le partenariat industriel : notions et cadre juridique

Loi **n°22-18 du 24 juillet 2022** relative à l'investissement et ses textes d'application (08 textes) ;

L'ordonnance **n°01-04 du 20 août 2001**, traitant de l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, a, entre autres, **consacré le partenariat public privé** à travers:

- **Les privatisations partielles**, majoritaires ou minoritaires, à des opérateurs privés nationaux ou étrangers.
- **La Création de JV** avec des partenaires nationaux ou étrangers.

Ordonnance **n°75-59 du 26 septembre 1975** portant code de commerce, modifiée et complétée;

Dispositions des lois des finances: **LFC 2009 (art 58) - LF 2016 (art 62 et 66) - LF 2020 (Art 109) - LFC 2020** (Art 49 qui limite l'actionnariat aux seules activités d'importation et de revente en l'état et art 50 ayant défini les secteurs stratégiques) – **LF 2021 (Art 139)**.

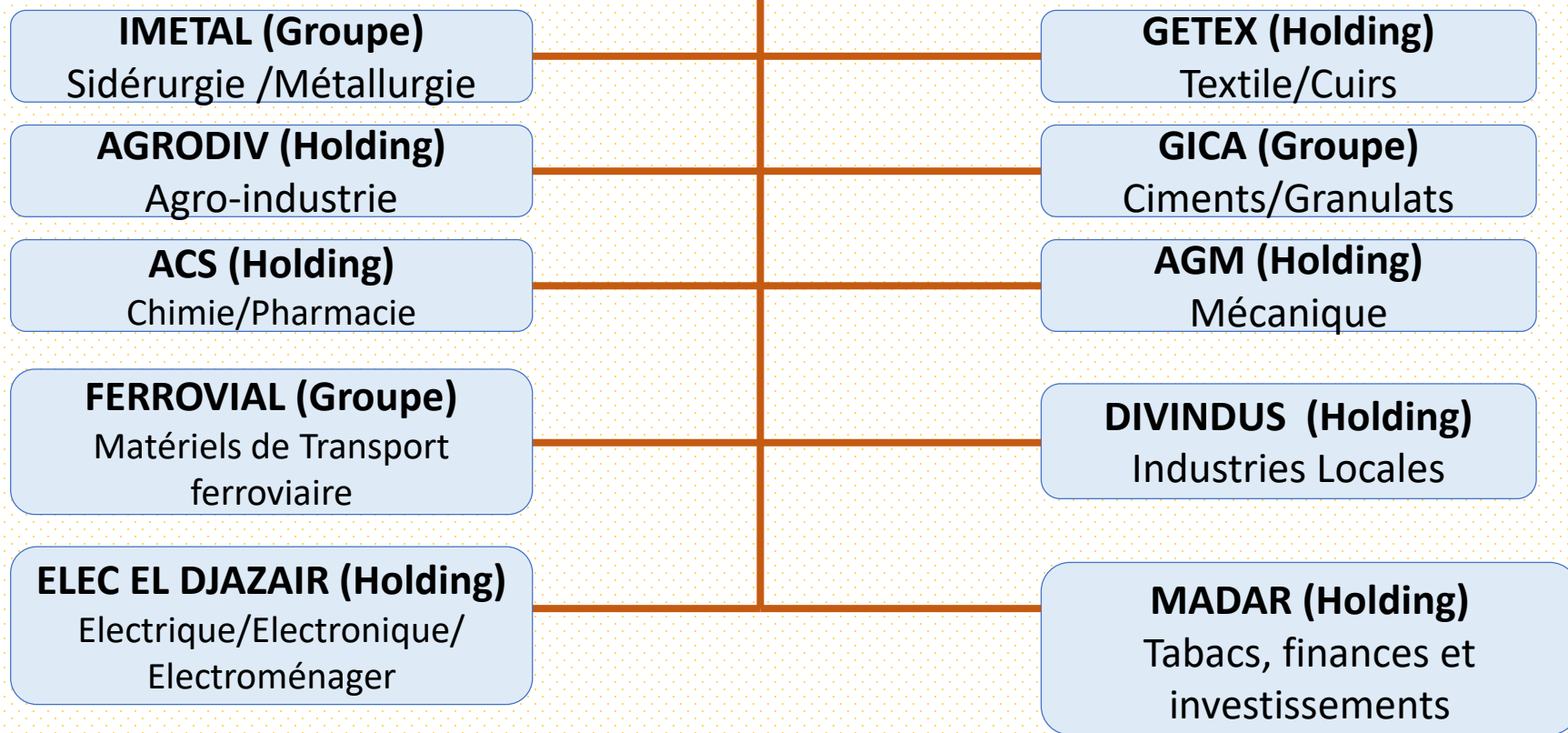
Décret exécutif **n° 21-145 du 17 avril 2021** fixant la liste des activités revêtant un caractère stratégique (transports, énergies et mines, industrie pharmaceutique, industrie militaire).

Résolution du Conseil des Participations de l'Etat CPE **n°04/120/17/11/2011** modifiée et complétée par la résolution **n°11/134/14/03/2013** portant sur les modalités de recherche et de concrétisation des projets de partenariats industriels,

Autres résolutions du CPE (droit de préemption, désignation des administrateurs dans les sociétés mixtes,,,),

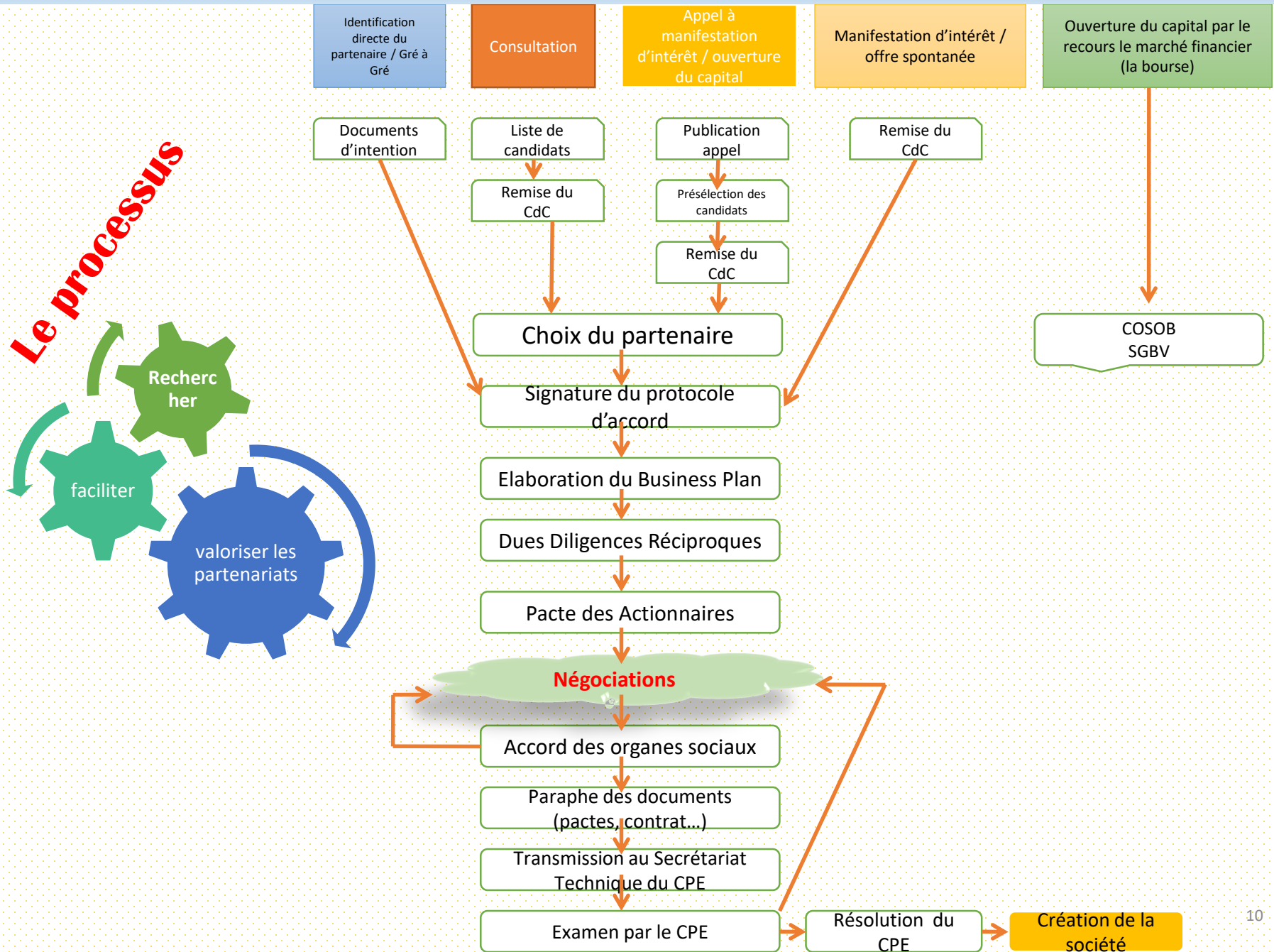
5-Le partenariat dans le secteur public marchand industriel

10 Groupes Industriels et holdings



**173 dont : 10 sociétés mères; 103 filiales ; 37 sous filiales ;
23 participations majoritaires;**

5-Le partenariat dans le secteur public marchand industriel



5-Le partenariat dans le secteur public marchand industriel

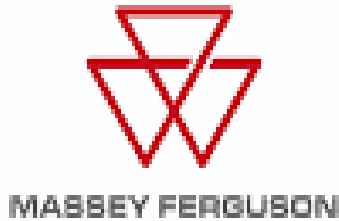
Les années 2013 et 2016 ont connu un grand nombre de partenariats conclus

Une trentaine de projets de partenariat a été conclus selon la règle (51/49). Ces projets ont été réalisés dans les domaines suivants:

- 14** projets dans le domaines de la **Mécanique** (machinisme agricole, Travaux Publics, Automobile, Ferroviaire, Véhicules lourds,...)
- 01** projet dans le domaine du **textile**
- 07** projets dans le domaine de la **construction métallique**
- 05** projets dans le domaine **électrique** (transformateurs de grande puissance, Isolateurs électriques, ascenseurs, systèmes de protection et contrôle commande numérique,...)
- 02** projets dans le domaine de la **sidérurgie**
- 02** projets dans le domaine des services d'**Engineering**.

Principaux partenariales étrangers : LAFARGE-BUZZI-PHARAON-ASEC-ATC-SAMPO-GALUCHO-LIEBHER-EUROPACTOR-PIRIOU-PEUGEOT-RENAULT-TAYAL-ALSTOM-BORGHI-ZF-LINDE-VIJAI ELECTRICALS

Principaux partenaires étrangers dans le secteur industriel



5-Le partenariat dans le secteur public marchand industriel:

Quelques constats

- ❑ Les Résultats attendus des partenariats réalisés en Algérie en termes de transfert de technologie, de R&D et d'innovation et d'exportation sont restés insuffisants.
- ❑ La maturation des projets de partenariat était insuffisante.
- ❑ Les négociations et les documents rédigés par les parties, sont de qualité variable d'un partenariat à un autre. Les modalités de constitution de ces partenariats sont hétérogènes aussi bien dans leur management que pour le contenu des clauses communes des documents juridiques.

**Charte du
partenariat**

Les processus liés au pilotage et au suivi des opérations de partenariat par création de co-entreprises, ou par ouverture de capital social ou au moyen de prises de participations dans des entreprises tierces existantes.

5-Le partenariat dans le secteur public marchand industriel:

Les filières industrielles prioritaires
(croissance, inclusion et durabilité)

1. Sidérurgiques et métallurgiques,
2. Liants hydrauliques,
3. Electrique et Electroménager,
4. Chimie industrielle,
5. Mécanique et automobile,
6. Pharmaceutiques,
7. Aéronautique,
8. Construction et réparation navales,
9. Technologies avancées,
10. Industrie agroalimentaire,
11. Textiles et habillement, cuirs et produits dérivés,
12. Cuirs et produits dérivés
13. Bois et industrie du meuble.

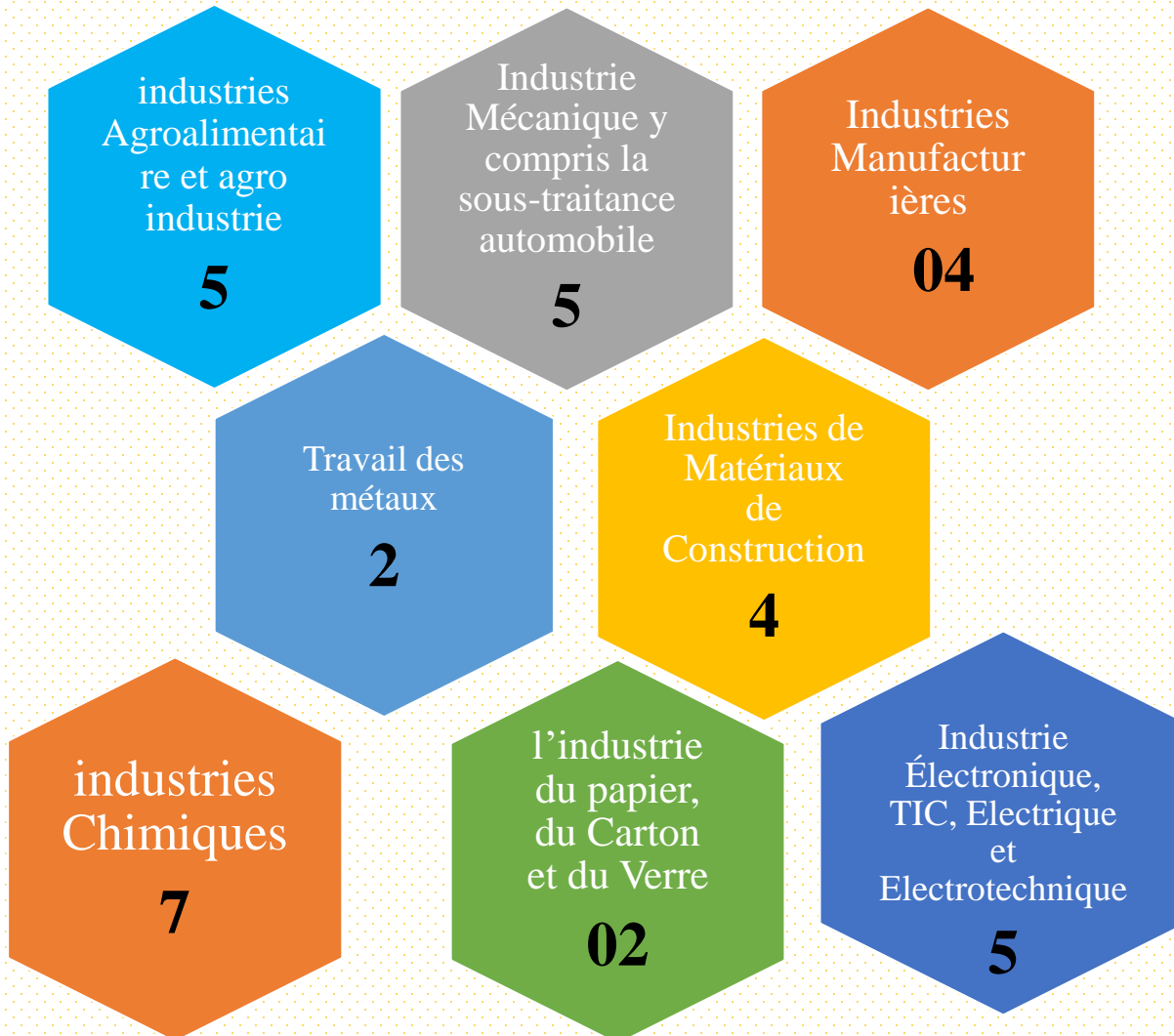
Quelles opportunités ?

les filières prioritaires bénéficient des avantages suivants :

- D'une exonération temporaire pour une période de cinq (5) ans, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ou de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP),
- D'une bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires.
- Avantages liés au régime des secteurs.

5-Le partenariat dans le secteur public marchand industriel:

Projets industriels identifiés pour la recherche de partenaires :



Projets

5-Le partenariat dans le secteur public marchand industriel:

Les projets de partenariat recherchés relèvent essentiellement des domaines d'activité suivants :

- **Énergie renouvelables** : développement de solutions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- **Electronique, électroménager , électrique et TIC** : produits électroniques grand public et professionnels, solutions électroniques et services technologiques , batteries de démarrage, fabrication d'équipements électriques d'installation domestique et de basse tension...
- **Mécanique** : produits mécano soudés (containers, industrie ferroviaire...)
- **Métallurgie** : pivots d'irrigation, aluminium...
- **BTPH** : engins des travaux publics, équipements hydrauliques, mise en place d'un pôle technologique en matériaux de construction,
- **Chimie industrielle** : fibres de verre, verre float, vitrage automobile, détergents, papier, emballage, solvants, peinture, résines, bandes transporteuses et défense d'accostage en caoutchouc...

5-Le partenariat dans le secteur public marchand industriel:

Les projets de partenariat recherchés relèvent essentiellement des domaines d'activité suivants (suite) :

- **Agroalimentaires:** transformation des produits agricoles et aquacoles, fabrication d'intrants...
- **La sous traitance industrielle:** fabrication de pièces mécaniques, équipements industriels, vannes pour hydrocarbures, maintenance des des équipements industriels des cimenteries...etc
- **Textile :** fibres et filés synthétiques (polyester), tissus spéciaux...
- **Divers produits :** cabines sahariennes, et préfabriquées, matériaux de construction granulés, panneaux MDF, valorisation des déchets.



**VOTRE PARTENAIRE
CONFIANCE**



**Vous êtes un opérateur économique national ou étranger,
porteur d'un projet de partenariat, technologique
(Joint-Venture), commercial ou de sous-traitance,**

**LE HOLDING INDUSTRIEL DES TEXTILES ET CUIRS, GETEX SPA,
EST LE PARTENAIRE QU'IL VOUS FAUT**

- Active dans le domaine du textile (tissu d'habillement, d'ameublement, technique, couvertures, couette, draps, sacs jute/PP ...) de la confection (vêtements ville, professionnels et institutionnels, bonneterie, linge de maison, bûcherie) et du cuir (naturel et synthétique, chaussures de ville, de sport, de sécurité, maroquinerie et vêtements en cuir),
- Doté d'un potentiel humain et industriel à travers ses 39 unités de production, réparties sur 20 wilayas,
- Fort d'un capital expérience et d'un savoir-faire de plus de 50 ans,

Le Holding Industriel GETEX SPA est persuadé que de réelles opportunités de partenariat peuvent être développées en Algérie.

Faites-nous part de vos propositions à l'adresse électronique : dg@getex.dz

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre site web : www.getex.dz

ou vous adresser directement à GETEX Spa

Direction Partenariat/Développement

Téléphone : 213 (21) 67 08 50





الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة الصناعة

Ministère de l'Industrie

Accueil

Axes majeurs

Le ministère

Ressources documentaires

Espace presse

ok

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
NATIONAL & INTERNATIONAL OUVERT N°01/2022 - ACS-Spa**

La **Holding ACS-Spa**, lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt national et international en vue de constituer un **partenariat pour la production au sein du complexe industriel de l'ENAD de Sour-El-Ghozlane, de détergents, de produits d'entretien, de produits techniques et/ou de tout intrant entrant dans la fabrication des produits susmentionnés.**

Veillez cliquer ici...

6-Conclusion

Le partenariat public privé, national/étranger est un choix stratégique et un des outils privilégiés pour la relance de l'industrie nationale.

C'est à ce titre que le Ministère de l'Industrie a placé le « Partenariat national et étranger » au centre de sa politique de développement.

Les objectifs escomptés sont :

- Développement des filières et l'intégration des chaînes de valeurs mondiales
- Développement de l'intégration locale
- Développement de l'exportation
- Transfert de technologie et du savoir-faire technique spécifique;

Contacts et liens utiles

<https://www.industrie.gov.dz/>

<https://aapi.dz>

<http://www.agm-spa.dz/>

<http://e-services.inapi.org/SITE/>

<https://www.ferrovial.dz/>

<https://algerac.dz/>

<http://www.imetal.dz/>

<http://www.getex.dz/en/>

<http://www.agrodiv.dz/index.php/fr/>

<http://www.madarholding.com/>

<http://www.divindus.dz/>

<https://eleceldjazair.dz/>

<https://www.gica.dz/>

Merci de votre attention